

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R. 610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par l'entreprise EUROVIA - 39, Route de Beauze - 23200 AUBUSSON, à l'effet d'obtenir l'autorisation de réglementer la circulation et le stationnement, en vue de procéder à la réfection de chaussée ainsi qu'à la pose de pavés Rue du Four, du mercredi 17 janvier 2018 à 08 h 00 au vendredi 16 février 2018 à 18 h 00.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation et du stationnement.

ARRETE

Article 1 : Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des conditions suivantes.

Article 2 : Du mercredi 17 janvier 2018 au vendredi 16 février 2018, la circulation et le stationnement seront interdits sur une partie de la Rue du Four. Des déviations seront mises en place par la Rue du Coq → la Rue Haute St Michel et Rue de la Rampe ou par la Rue des Fossés St Michel.

Article 3 : Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.
L'entreprise devra prendre toutes mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix-sept janvier deux mille dix-huit.

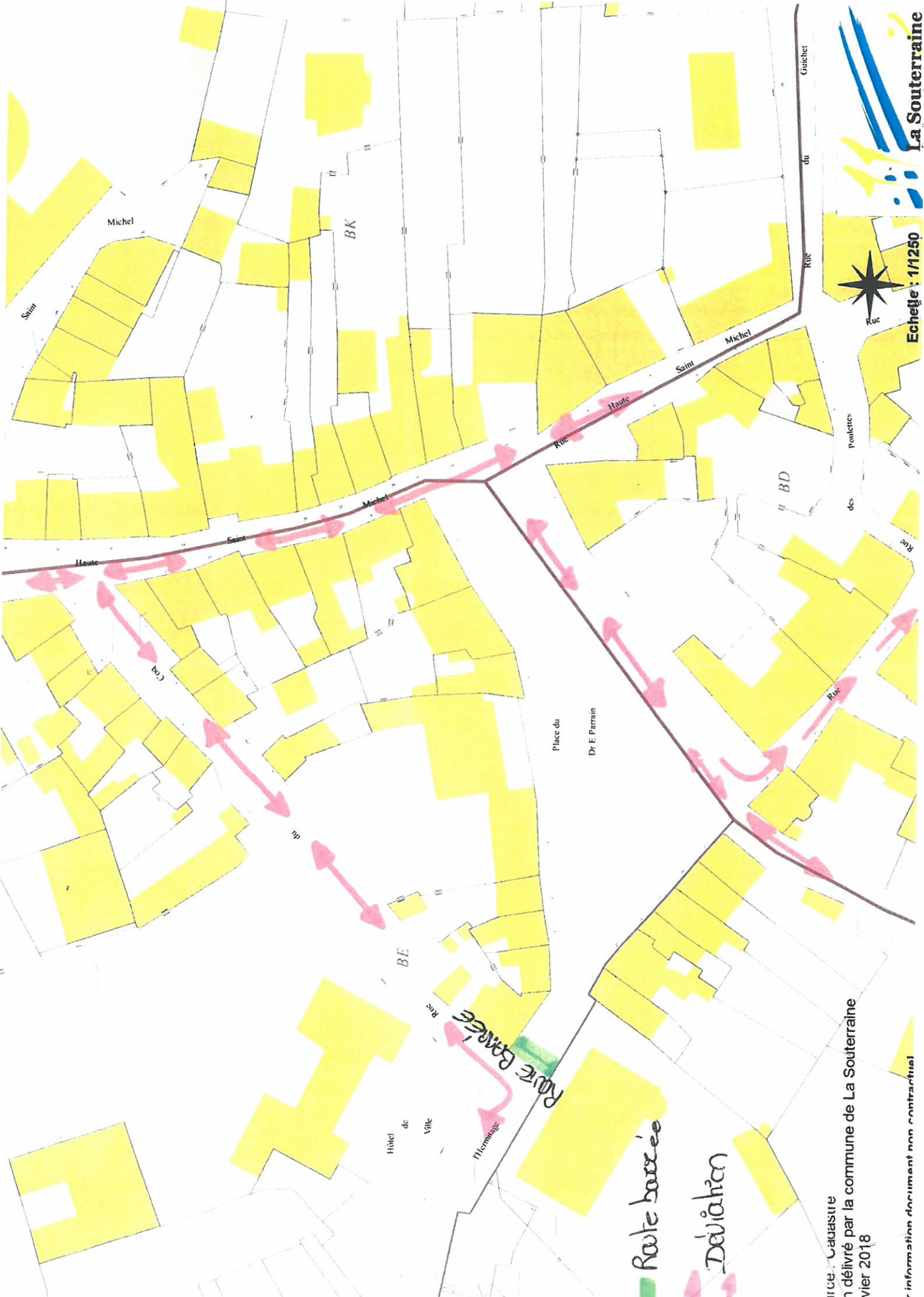
Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Monsieur l'Adjudant-Chef commandant du Centre de Secours de La Souterraine,*
- *L'entreprise EUROVIA.*



Le Maire,

Jean-François MUGUAY



Route barrée

Déviaton

Arce : Caquastre
 n délivré par la commune de La Souterraine
 ivier 2018

ur information document non contractuel